



COMMUNE
DE SALVAGNAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SALVAGNAC



N° 2025.25

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard MIRAMOND, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 11

Votants : 13

Procurations : 2

Absents : 2

Date de convocation :

27/05/2025

Date d'affichage :

27/05/2025

Présents : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier, M. BALARAN Roland, Mme ADDED Régine, Mme PRADIER Antoinette, M. GERAUD Yves, Mme ALBAULT Edwige, M. LOGER Maxime, Mme AUBERTIN Sonia, M. CHANEZ Phillipe, M. SEGUIGNES Yannick.

Absents ayant donné procuration : Mme MASSAT Frédérique (procuration donnée à Mme ADDED), Mme BRUNWASSER Mireille (procuration donnée à Bernard MIRAMOND)

Absents excusés : Mme LAGARRIGUE Christel, M. ANCILOTTO François

Secrétaire de séance : Mme Régine ADDED

OBJET : OFFRE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne est intéressée pour acquérir une parcelle de terrain sis au lotissement du parc.

La parcelle concernée, le lot n° 13, est cadastrée section n° C2636, C2644, C2722 et C2708 d'une surface totale de 442 m².

L'offre d'achat reçue s'élève à 30 940 €, soit 70€/m², conformément à la délibération n° 2025.19 portant prix de vente des lots du lotissement du Parc.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix maximum de 30 940 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an, susdits.

Le Maire,

CERTIFIE sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte qui sera
affiché ce jour au siège de la
collectivité

INFORME que la présente
délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif de Toulouse,
dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme et exécutoire,

Le Maire,



Bernard MIRAMOND